

Ministère de l'Action et des Comptes Publics
A l'attention de Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Paris, le 26 mars 2019

Objet : S'inscrire dans la dynamique de la Loi PACTE et retrouver dès 2019 la croissance de la collecte en épargne retraite par capitalisation

Monsieur le Ministre,

En 2017, l'ensemble des épargnants, distributeurs, industriels de l'assurance et de la gestion d'actifs que nos associations représentent ont alerté vos services sur l'impact dramatique du passage au prélèvement à la source et de « l'année blanche » de non déductibilité sur la collecte d'épargne retraite.

Nous avons proposé différents scénarios permettant de reconstituer l'avantage fiscal à l'entrée. Non seulement ces scénarios ont été écartés, mais l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 2017 a introduit une clause obligeant les épargnants ayant versé en 2017 à verser en 2018 et 2019 pour obtenir un avantage fiscal réduit de moitié, ce qui portait le risque de les voir interrompre leurs versements en 2018 et en 2019 (deux années « blanches » au lieu d'une).

Les statistiques dont nous disposons pour 2018 montrent que le risque s'est matérialisé.

En effet, en 2018, et en cumul des statistiques de la FFA, de PREFON et du COREM,

- Le nombre d'adhésions nouvelles (Préfon, Corem, Perp) baisse de 45% par rapport à 2017, à 61 233 pour 111 265 en 2017
- La collecte sur ces dispositifs baisse de 31% à 1 989M€ pour 2 885M€ en 2017.

La baisse est particulièrement marquée au 2^e semestre, les épargnants ayant tout simplement renoncé à adhérer / verser en fin d'année compte tenu de l'année « blanche ».

Les distributeurs et associations d'épargnants ont fait œuvre de transparence et de pédagogie afin d'expliquer à leurs clients et adhérents le traitement fiscal des versements en 2018 et 2019.

Dans ces conditions, nous souhaitons vous alerter sur le fait que sans changement, l'année 2019 sera elle aussi une année perdue pour l'épargne retraite par capitalisation et le financement de l'économie productive.

Or, 2019 est l'année de la loi PACTE, que nous soutenons, dont un des objectifs est de provoquer un décollage massif de l'épargne retraite par capitalisation, en stimulant la collecte, par un renforcement de l'attractivité des produits, de la concurrence et de la transférabilité.

En plus de constituer un compartiment indispensable et complémentaire de la répartition, socle de nos retraites que le Gouvernement s'apprête à réformer, il y a un enjeu important pour la croissance économique de fléchage de cette épargne retraite vers le financement de nos entreprises créatrices de richesses et d'emplois.

Nous vous demandons instamment de mettre à l'étude un rétablissement de l'avantage fiscal plein pour les versements d'épargne retraite en 2019.

Compte tenu du temps de pédagogie nécessaire auprès des distributeurs et des clients, une telle mesure devrait être annoncée le plus tôt possible dans l'année. L'année 2018 étant désormais révolue, il n'y a pas d'effet d'aubaine dommageable à attendre.

Dans cette attente nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre très haute considération.

Bertrand de Surmont
Président de la CSCA



Laurent Ouazana
Président PLANETE COURTIER



Benoist Lombard
Président de la CNCGP



Stéphane Fantuz
Président de la CNCIF



Christian Carrega
Directeur Général PREFON



Patrick Evraud
Président d'AGEA



David Charlet
Président d'ANACOFI



Philippe Feuille
Président de la Cie des CGPI



Guillaume Prache
Président de la FAIDER



Paul le Bihan
Directeur Général COREM

